

PAIEMENT PAR INTERNET- EFFETS SCOLAIRES

Chers parents,

Il est possible d'effectuer le **paiement pour les effets scolaires par Internet**. Vous pouvez adhérer au mode de paiement par Internet en tout temps. Le paiement par Internet est facile d'utilisation et il diminue la gestion et la manipulation d'argent et de chèques.

- 1- Accéder au site Internet de votre institution financière.
- 2- Faire l'ajout d'une facture ou d'un fournisseur.
- 3- Sélectionner le fournisseur, selon votre institution financière.
Attention: il y a également un fournisseur « Marguerite-Bourgeoys » pour les services de garde. Vous devez donc choisir le bon fournisseur pour les effets scolaires, selon le tableau :

Banque de Montréal	C.S. Marguerite-Bourgeoys - Effets Scolaire
Banque Laurentienne	CS MARGUERITE-BOURG. (EF. SC.)
Banque Nationale	C.S. MARGUERITE-BOURGOYS – EFFETS SCOLAIRES
Banque Royale (RBC)	C.S MARGUERITE-BOURGOYS EFFETS SCO
Banque Scotia	CS MARGUERITE-BOURGOYS EFFETS
Banque TD	COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS – EFFETS SCOLAIRES
Caisses Desjardins	Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – Effets scolaires
CIBC	CS MARG. BOURG. EFFETS SCOLAIR
Tangerine	C.S. MARGUERITE-BOURGOYS – EFFETS SCOLAIRE

- 4- Inscrire le numéro de référence indiqué sur l'état de compte de votre enfant pour les effets scolaires, et ce, sans espace. **Le numéro contient 19 caractères alphanumériques et commence par ES.**
- 5- Effectuer le paiement selon la procédure habituelle de votre institution financière. Prévoir un délai de 3 à 5 jours pour le traitement de votre paiement.

Il est obligatoire d'effectuer un paiement par enfant.

Un numéro de référence distinct, par enfant, sera attribué à chacun des payeurs. Le numéro de référence est spécifique à une école. **Lors d'un changement d'école, un numéro de référence différent vous sera attribué par la nouvelle école.**

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer votre paiement Internet, vous devez communiquer avec le service à la clientèle de votre institution financière. Pour toute autre question, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.

Bien que nous privilégions le paiement par internet, pour les parents qui désirent absolument payer les déboursés scolaires en argent comptant, veuillez svp vous présenter en personne au secrétariat entre 7h30 et 11h30 et 13h00 et 15h30 du lundi au vendredi. Prenez note que nous ne voulons pas que les élèves aient la responsabilité de remettre l'enveloppe d'argent à son enseignant par mesure de sécurité pour éviter des pertes.


Josée Lapierre – directrice